

Conseil syndical - Session du 11 janvier 2024

Jeudi 11 janvier 2024, à 11 heures 00.

Visioconférence

Relevé des décisions

Début de séance : 11h05

1 - Ouverture de la séance

Monsieur PATRIARCHE, Président de La Fibre64, adresse ses vœux de bonne et heureuse année 2024 aux membres du Conseil syndical de La Fibre64. Il indique que cette session est organisée en visioconférence et ne compte qu'une seule délibération à l'ordre du jour mais qui relève d'une grande importance.

Le Président ajoute que cette réunion d'inscrit dans la continuité de la décision prononcée par le Tribunal administratif (TA) de Pau, après l'audience du 18 décembre 2023 qui a statué sur des litiges qui opposent le Syndicat à son Délégué. Il exprime sa satisfaction de voir que le Syndicat a été reconnu dans son bon droit dans toutes les affaires et remercie les membres du Conseil syndical de leur soutien vis-à-vis de l'attitude de fermeté adoptée dans les relations avec THD 64.

Il indique que certains titres doivent être réémis pour des questions de forme et cela fait l'objet du projet de délibération portant Décision modificative n°3 du budget Aménagement numérique.

Le Président souligne l'importance de cette décision du TA pour le Syndicat et son projet d'aménagement du territoire, sachant que d'autres départements qui ont des affaires en cours avec XP Fibre, dont Le Loiret, attendent la décision de leur tribunal administratif.

Il déclare s'attendre à ce que THD 64 vienne solliciter une discussion et se dit confiant pour l'aboutissement du projet de déploiement. A ce jour, malgré les retards, le cap des 200 000 foyers raccordables est atteint et le réseau compte 80 000 abonnés. Il souligne le travail mené par les équipes du Syndicat, en première ligne sur le terrain et qui pallient les carences du Délégué et remercie les agents.

Le Président rappelle que le Syndicat ne reste pas dans la posture de subir la situation mais affirme sa volonté d'achever ce beau projet pour le territoire dont la réflexion a débuté dès 2015. Le Syndicat est pro-actif pour rechercher des solutions pour ne laisser aucun habitant sans accès au très haut débit.

92 % du territoire des Pyrénées-Atlantiques est relié à une technologie, grâce à Iris 64, aux initiatives sur l'agglomération paloise ou le littoral basque ou aux diverses solutions alternatives (satellites, réseau radio 4G LTE...). Il invite les élus à communiquer ce message.

Il évoque son audition devant le Comité d'engagement très haut débit pour présenter le point de situation du déploiement et les relations avec le Délégué. A cette occasion, il a également exprimé la volonté du Syndicat d'engager le dispositif d'exécution d'office si cela s'avérait nécessaire. Cette proposition a reçu la validation du Comité, garantissant ainsi la participation de l'Etat dans le financement du projet. Il indique aussi que certains membres du Comité ont même encouragé le Syndicat à envisager d'autres démarches.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs :

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ-ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUY EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Alain DEQUIDT
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASaubON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
	Thibault CHENEVIERE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Claire DUTARET-BORDAGARAY
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE
	Michel MINVIELLE
	Isabelle PARGADE
	Nicolas PATRIARCHE
	Charles PELANNE

Excusés :

Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN

Pouvoirs :

Département des Pyrénées-Atlantiques	Philippe ECHEVERRIA (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Isabelle LAHORE (pouvoir donné à Monsieur PELANNE)

Membres associés :

Présents : Monsieur MORA (APGL).

Excusés : Monsieur BIDEGARRAY (Territoire d'Énergie 64), Madame ESPAGNAC (Région Nouvelle-Aquitaine), Monsieur SANZ (ADM 64) et Monsieur TREPEU (SDIS).

3- Adoption du Procès-Verbal (PV)

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical du 9 octobre 2023 au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur Philippe FAURE d'assurer le secrétariat de séance. Celui-ci accepte.

Monsieur PATRIARCHE annonce un ordre du jour comptant 1 seul projet de délibération qui est affichée dans le fil de conversation.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Décision modificative n°3 – Budget Aménagement numérique

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président propose d'examiner la décision modificative n°3 concernant le budget 2023 Aménagement numérique. Il explique qu'il convient d'augmenter les provisions à hauteur de 1 858 710 euros pour les 10 titres de pénalités émis en 2023 qui ont fait l'objet de contestation contentieuse par THD 64 et qui restent dans l'attente du jugement du tribunal administratif de Pau.

Par ailleurs, il rappelle que le TA s'est prononcé sur 53 affaires, en confirmant le Syndicat dans ses droits. A ce titre, La Fibre64 va demander le recouvrement des fonds à THD 64 pour 34 jugements, soit environ 10 millions d'euros. 19 titres doivent être réémis pour un montant de 13 417 670 euros. Les écritures comptables permettent d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le Président indique que le Délégué doit payer environ 10 millions d'euros même s'il engage un recours contre les décisions du TA de Pau, l'appel n'est pas suspensif. Les 13,4 millions d'euros devront également être réglés après réémission des 19 titres.

Il remercie Monsieur DAINCIART, Madame LARRASET et son service ainsi que l'avocat de La Fibre64 pour la qualité du travail.

Monsieur ARRIUBERGE demande si THD 64 a fait part d'une réaction vis-à-vis du jugement.

Le Président répond que Monsieur RECORBET, Président de XP Fibre ne s'est pas encore exprimé à ce jour. Il ajoute que la décision du TA permet d'envisager la poursuite de la relation avec le Délégué dans une position très favorable au Syndicat.

Madame LE DIEU DE VILLE demande si THD 64 a indiqué faire appel.

Le Président répond qu'il lui est possible de faire appel.

Madame LARRASET ajoute que cela est très probable, que le délai pour faire appel est de deux mois et que les titres sont redevenus exécutoires et qu'ils doivent être réglés.

Le Président souligne que la situation dans les Pyrénées-Atlantiques sera regardée au niveau national et que la décision du TA pourrait faire jurisprudence.

Monsieur GADOU interroge sur la possibilité d'une menace sur le contrat, notamment sur la maintenance pour les 20 ans à venir.

Le Président rappelle que des manquements ont été constatés au fil du temps et ont fait l'objet de pénalités. THD 64 les a contestés mais le TA a donné raison au Syndicat. Pour autant, Il ajoute que la vie du contrat se poursuit et que THD 64 se mettrait en faute s'il ne respectait pas ses engagements contractuels. L'arrêt du déploiement engendrerait de nouvelles pénalités.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la modification n°3 du Budget Aménagement numérique.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions et propose d'exprimer les voix pour, contre et absentions dans le fil de conversation de la visioconférence.

⇒ *Vote du Collège Affaires générales du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (19/20).*

14 – Fin de la séance : 11h36

Annonce de la clôture des travaux, par le Président qui remercie les services pour l'organisation du Conseil syndical et les membres pour leur participation.